



**Club nautique de
Longueuil**
601, chemin de la Rive
Longueuil (Québec)
J4H 4C9

450-646-0197

Procès-verbal

154^e assemblée générale annuelle
Tenue le 18 avril 2021, à 10h00,
par vidéoconférence (Zoom)

Administrateurs présents par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication :

André Bilodeau, commodore
Roch Francoeur, vice-commodore
Nancy Boudrias, secrétaire et trésorière par intérim

Administratrice absente :

Maryse Harvey, directrice aux communications

Postes vacants :

Directeur de l'entretien
Maître de port

1. Ouverture de l'assemblée par le commodore et mot de bienvenue

Avec au moins 33 participants sur Zoom, M. André Bilodeau (commodore) déclare l'assemblée ouverte à 10h23.

M. Julien de Tilly fait des précisions sur le fonctionnement avec Zoom.

Résolution AGA154-01

« Que l'on autorise l'enregistrement des débats de cette assemblée par l'entremise du logiciel de vidéoconférence "Zoom". »

Proposée par: Nancy Boudrias
Secondée par: Benoit Goyer
Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA154-02

« Que M. Augustin Simard agisse à titre d'animateur Zoom pour la durée de la présente assemblée. »

Proposée par: Claude Desaulniers
Secondée par: Nancy Boudrias
Adoptée à l'unanimité

2. Appel des dirigeants

M. André Bilodeau (commodore) fait l'appel des dirigeants.

M. Maryse Harvey, directrice des communications (absente)

3. Constatation de la régularité de la convocation

M. Julien de Tilly (secrétaire d'assemblée) rappelle qu'un premier avis de convocation a été envoyé par courriel ou courrier régulier à tous les membres le 8 mars 2021 (document joint au dossier de l'administration).

- En raison du contexte particulier et des restrictions sanitaires imposées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, l'assemblée générale n'a encore une fois pu être convoquée dans le chalet du Club et se tiendra à distance par vidéoconférence;
 - Le décret 555-2021 du 14 avril 2021 du gouvernement du Québec et l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec nous permet d'agir de la sorte;
 -
- En raison des délais supplémentaires causés par le contexte de la pandémie de COVID-19 et par d'autres circonstances, l'assemblée a été convoquée pour le 18 avril 2021, soit 18 jours de plus que le délais normalement imposé par l'article 14.01 c) des *Statuts et règlements* du Club (31 mars).
 - **Extrait des Statuts et règlements du Club:**
« **14.01 c)** : [L'assemblée générale régulière] doit être tenue dans les trois (3) mois suivant la fin de l'année fiscale (31 décembre). »

Résolution AGA154-03

« Que l'on autorise la tenue de la présente assemblée malgré le non-respect de l'article 14.01 c) des *Statuts et règlements* du Club. »

Proposée par: Suzanne Albert
Secondée par: Nancy Boudrias
Adoptée à l'unanimité

4. Vérification du droit de présence et du quorum

M. Julien de Tilly (qui avait une liste) fait l'appel des membres à partir de la liste de présences.

Membres présents : Suzanne Albert, Joël Arpin, Martin Beauchesne, Marcel Beaulieu, François Bergeron (par tél. puis plus tard Zoom), Pierre Bernier (par tél. ?),

André Bilodeau, Nancy Boudrias, Alain Charrette, Michel Comtois (par tél.), François Côté, Julien de Tilly, Claude Desaulniers, Mauricio di Francesco, Simon Duplantie (futur membre), Luc Dupont (par tél.), Jean Duval, Roch Francoeur, André Gagné, Patrice Gauvin, André Girard, Benoît Goyer, Denis Grégoire, Daniel Lajoie (futur membre), François Langevin, Raymond Lavoie, Jacques Lemaire (futur membre), Jean Létourneau, Daniel Massicotte, Eugène Negrut, Brian Petterson (par tél.), Éric Richard (par tél.), Michel Signori, Augustin Simard, Martin Stoycheff (futur membre), René Taillon, Jacques Thériault (par tél.). S'ajoute André Paquin.

Le décompte est de 38 présences (Zoom, par tél. et futurs membres). Le quorum est clairement établi.

Trente huit personnes sont présentes, incluant les nouveaux membres et les dirigeants. Le quorum est donc atteint.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. André Bilodeau (commodore), fait lecture de l'ordre du jour proposé.

Résolution AGA154-04

Que l'on adopte l'ordre du jour tel qu'envoyé avec l'avis de convocation :

- 1. Ouverture**
- 2. Appel des dirigeants**
- 3. Constatation de la régularité de la convocation**
- 4. Vérification du droit de présence et du quorum**
- 5. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 6. Lecture et adoption du procès-verbal de la 153^e assemblée générale annuelle**
- 7. Entérinement des nouveaux membres**
- 8. Rapport des comités permanents**
 - 8.1. **Rapport du comité de vérification**
 - 8.2. **Rapport du comité de l'École de voile**
 - 8.3. **Rapport du comité des tâches communautaires et collectives**
- 9. Rapport des officiers**
 - 9.1. *Présentation du rapport annuel 2020*
 - 9.2. *Présentation du rapport financier 2020*
- 10. Rapport des comités spéciaux**
 - 10.1 **Rapport du comité du réaménagement**
 - 10.1. **Rapport du comité sur la modernisation des Statuts et règlements**
- 11. Questions différées lors d'assemblées antérieures**
- 12. Affaires nouvelles**
 - 12.1. *Entérinement des décisions prises par le comité de direction*
 - 12.2. *Tarifcation des membres et budget 2021*
 - 12.3. *Tarifcation pour l'utilisation du chalet et du site*
 - 12.4. *Date d'acquittement des cotisations et autres charges annuelles*
 - 12.5. *Nomination du vérificateur comptable pour l'exercice 2021*
- 13. Élection des nouveaux officiers**
- 14. Installation des nouveaux officiers**
- 15. Fermeture**

Proposée par: Nancy Boudrias
Secondée par: Suzanne Albert

Amendement AGA154-04.1

« Que l'on ajoute deux points suivants :
« 12.1. École de voile sur quillard » et
« 12.2. Travaux au sous-sol. » »

Proposée par: Denis Grégoire
Secondée par: Claude Desaulniers
Adoptée à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

6. Lecture et adoption du procès-verbal de la 153^e assemblée générale annuelle

M. André Bilodeau (commandeur), rappelle que tous les membres ont reçu copie du procès-verbal de la 153^e assemblée générale annuelle et demande si quelqu'un à des modifications à y apporter.

Résolution AGA154-05

« Que l'on adopte tel quel le procès-verbal de la 153^e assemblée générale annuelle. »

Proposée par: Nancy Boudrias
Secondée par: Suzanne Albert

p. 6 : Patrice Gauvin demande que l'on retire « et répond à de strictes obligations légales » et que l'on modifie « activités du Club » pour « activités du CA. »

Intégrée dans la proposition
Adoptée à l'unanimité

7. Entérinement des nouveaux membres

Procédure proposée:

- Le comité présentera le cadre de la démarche qui a été la sienne cette année dans le processus de sélection ainsi que les éléments de réflexion qui ont été à la base de sa recommandation à l'égard de la candidature de M. Simon Duplantie, qui est atypique;
- Les membres intéressés pourront par la suite faire valoir leur point de vue ou d'autres éléments d'information à l'endroit de l'ensemble des candidats;
- Toutes les candidatures seront entérinées individuellement par l'entremise d'un vote secret.

Julie de Tilly présente en particulier le dossier atypique de la candidature de M. Simon Duplantie, avec 9 diapositives spécifiques, pendant plus de 7 minutes.

De nombreuses interventions se succèdent. On soulève un élément spécifique à cette candidature qui concerne une activité lucrative avec une embarcation associée à M. Duplantie qui est détenue par une compagnie à numéros.

La question préalable est demandée par M. André Gagné. En l'absence de proposition, le commodore appelle une proposition.

Une proposition est avancée mais soulevée hors-d'ordre par M. Roch Francoeur.

Claude Desaulniers se réfère aux statuts et règlements et au CA de prendre des décisions et à l'Assemblée générale des membres d'accepter ou de refuser les décisions du CA.

La question préalable est demandée par M. André Gagné : la mise au vote est demandée.

Résolution AGA154-06

« Que l'admissibilité au membrariat du Club soit restreinte aux usagers détenant un contrat de service annuel ou estival et excluent les clients étant uniquement hivernant. »

Proposée par: Augustin Simard
Secondée par: René Taillon
Le vote est demandé

Pour :17+4 : 21
Contre :7+1 : 8
Abstention : 1+2 :3
Adoptée à la majorité

Résolution AGA154-07

« Que l'on entérine individuellement la candidature de chaque nouveau membre par l'entremise d'un vote secret. »

Proposée par: Joël Arpin
Secondée par: Nancy Boudrias
Adoptée à l'unanimité

Simon Duplantie :
Pour 7
Contre 21

Abstention :1

Daniel Lajoie :
Pour 26
Contre 1
Abstention 2

Jacques Lemaire
Pour 26
Contre 2
Abstention :1

Bryan Petterson
Pour 22
Contre : 6
Abstention 1

Martin Stoycheff
Pour 26
Contre : 1
Abstention :1

Résolution AGA154-08

« Que l'on accepte les candidatures de MM. Jacques Morency et Michel Leroux, lesquelles avaient été refusées par le CA. »

Proposée par: Benoît Goyer
Secondée par: Bryan Petterson

Joël Arpin considère que cette proposition est non-recevable,
Roch Francoeur invoque une question de privilège
Le Commodore juge la proposition irrecevable.

Résolution AGA154-09

« Que l'on mandate le prochain CA pour réévaluer les candidatures de MM. Jacques Morency et Michel Leroux. »

Proposée par: Benoît Goyer
Secondée par: Bryan Petterson

Joël Arpin invoque une question de privilège
Le Commodore juge la proposition irrecevable

Pause à 12h50

8. Rapport des comités permanents

8.1 Rapport du comité de vérification

M. Jean Létourneau (vérificateur) dépose le *Rapport du Comité de vérification* (document joint au dossier de l'administration) et en présente les principales conclusions. Le deuxième vérificateur, M. Daniel Massicotte, n'a pu se présenter au Club et fait ce rôle parfaitement dû à la pandémie. Il a eu accès aux documents. La prise de décision semblait correcte : il suggère que le CA diffuse aux membres les décisions. M. Claude Desaulniers (troisième vérificateur présentement au Mexique) témoigne comme les deux précédents qu'au meilleur de leurs connaissances, que tout semblait normal à l'exception du point de vue administratif qui peut être amélioré.

8.2 Rapport du comité de l'École de voile

M. André Gagné fait le compte-rendu de la 5^{ème} année d'activités du projet. Le Club a maintenant sa propre flotte et à la dernière minute, considérant les assouplissements gouvernementaux face à la COVID, l'École a pu avoir des activités estivales. MM. André Gagné et Raymond Lavoie sont bénévoles à ce projet. Ils invitent d'autres membres à s'impliquer comme bénévoles.

8.3 Rapport du comité des travaux communautaires

Aucun rapport

9. Rapport des officiers

9.1. Présentation du rapport annuel 2020-2021

M. Julien de Tilly (gérant) dépose le *Rapport annuel 2020* (document joint au dossier de l'administration) et fait un résumé des principaux points saillants. Il a été diffusé avec les autres documents relatifs à l'AGA.

Élément nouveau important : Un projet pilote d'École de voile sur quillard.

Quelques règlements administratifs internes ont dû être ajustés afin de pouvoir permettre le projet d'avoir lieu. Environ 200 sorties sur l'eau ont été réalisés. D'autres discussions visent à poursuivre le projet avec M. Simon Duplantie pour l'été 2021 avec une ouverture tarifaire pour les membres du Club pour les formations.

Sinon, parmi les autres éléments du rapport :

Ententes de réciprocité. Services aux membres inter-marinas se poursuivraient.

Une organisation de régates sur la saison et non occasionnel avec plusieurs marinas et clubs fut expliquée (comprenant des calculs de handicaps d'embarcations).

Comité des travaux communautaires. Organisation à établir pour coordonner les activités. Possibles implantations de tarifications en fonction des heures de bénévolat que chaque membre devrait faire pour le Club.

Administration générale : La COVID a altéré les agendas.

Un service de collecte de matières résiduelles sera implanté.

Le système de surveillance et de sécurité a été renégocié avec Alarme SL.

Les couvertures d'assurances et courtiers furent changés. La révision complète des couvertures mais avec une nouvelle couverture des quais (qui n'existait pas avant). Les montants de franchises ont été augmentées pour réduire les augmentations.

Infrastructure et entretien.

La situation des baux de location avec la Ville de Longueuil est présentée considérant la pandémie.

Une mise à jour de la proposition de récupération associée à la déconstruction du pont Champlain.

Infrastructures non portuaires : des modifications mineures sont à considérer sur le chalet. Il y a aussi eu des infiltrations d'eau qui doivent être à considérer. Et d'autres sujets...

Il est demandé d'accélérer la présentation du rapport quand même accessible à tous.

La situation de la noyade de l'an dernier fut abordée. Les échanges sont positifs malgré le sujet délicat sur la consommation d'alcool et de substances des visiteurs du parc ainsi que des locataires et membres.

9.2. Présentation du rapport financier pour l'exercice 2020

Présentation par M. Julien de Tilly des points saillants du Rapport financier annuel 2020 préparé par l'expert-comptable (firme APSV). L'expert conclue, à leur connaissance, que le rapport est fidèle à la situation financière du Club s'étant clos le 31 décembre 2020 (document joint au dossier de l'administration).

10. Rapport des comités spéciaux

10.1 *Rapport du comité du réaménagement*

Pas de rapport : inclus dans le Rapport annuel

10.2 **Rapport du comité sur la modernisation des Statuts et règlements**

Pas de rapport : inclus dans le Rapport annuel

11. Questions différées lors d'assemblées antérieures

Il n'y a pas de questions différées.

12. Affaires nouvelles

12.1. École de voile sur quillard

M. Denis Grégoire décrit ses impressions que le CA aurait fait une entente avec une entreprise à but lucrative sans en avertir les membres. M. Éric Richard rajoute que l'adresse d'opération sur le site web de la dite entreprise est déjà affichée à la même adresse que celle du Club nautique de Longueuil.

M. de Tilly rappelle que ce projet aurait été discuté depuis 2 ans. Initialement un projet qui était associé à une entente avec une coopérative (Mercator). Il insiste pour les apports d'une telle initiative.

Les membres s'expriment à tour de rôle : de la nouvelle source de revenus à l'absence d'assemblée spéciale uniquement sur ce projet, en passant par les effets sur la quiétude des membres.

Résolution AGA154-10

« Que l'on interdise toutes activités lucratives à partir des installations du Club. »

Proposée par: Denis Grégoire
Secondée par: Jacques Lemaire
Le vote est demandé

Pour : 14 + 5 : 19
Contre : 12 + 2 : 14
Abstention : 1
Adoptée à la majorité

12.2. Travaux au sous-sol

M. Denis Grégoire décrit ses impressions que le logement est défait : un fait accompli devant les membres sans les informer. Des histoires d'école de voile sur quillard qui a besoin de locaux. Roch précise qu'il y a une réunion Zoom sur le sous-sol. Les structures sont défaites et il n'y a pas eu « construction ». M. Benoît Goyer amène que les travaux étaient réalisés sans consultation pour une question de vermines. M. Patrice Gauvin confirme que les informations du CA ont été

tardives et il précise, comme ancien trésorier, qu'il n'avait pas vu des factures d'extermination excessives au point de prétendre un problème récurrent justifiant la démolition sachant que pour des fourmis, qu'il doute de la solution « démolition » pour cela. M. Julien de Tilly mentionne qu'il aurait dû se plaindre plus souvent ayant habité le sous-sol depuis plusieurs mois. M. Éric Richard précise qu'il ne semble pas avoir eu de permis (car non affiché) et cela concerne tous les membres car les conséquences (amendes) reviennent vers les membres. Les amendes sont de l'ordre de \$10000 à \$15000. M. Roch Francoeur souligne que ne pas avoir géré la vermine aurait peut-être mis en péril le succès d'une conclusion de bail avec la Ville. Il mentionne qu'un CA doit administrer. M. Jacques Lemaire souhaite la restitution de la fonction habitable du sous-sol. M. Benoît Goyer trouve que la solution de démolition semblait excessive. M. Daniel Lajoie apporte son témoignage de la présence des souris avant la démolition. M. Joël Arpin amène que lorsque l'on ne modifie pas de mur structurel, de plomberie, seulement changer le gypse, il semblerait que l'on n'a pas besoin de permis. M. André Girard souhaite que le prochain CA consulte l'assemblée générale pour déterminer la vocation du sous-sol – ce que l'on devait décider aujourd'hui suite à l'AG-Spéciale qu'il y a eu à l'automne.

12.3 Entérinement des décisions prises par le comité de direction

M. Julien de Tilly rappelle qu'un résumé contenant l'ensemble des résolutions adoptées par le conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale annuelle a été envoyé avec l'avis de convocation (document joint au dossier de l'administration).

Résolution AGA154-11

« Que l'on entérine l'ensemble des résolutions prises par le conseil d'administration entre le 11 mai 2020 et le 1^{er} avril 2021, à l'exclusion des résolutions CA-20200618-07 et CA-20210226-04. »

Proposée par: Denis Grégoire
Secondée par: Jacques Lemaire
Adoptée à l'unanimité

12.4. Tarification des membres et budget 2021

M. Julien de Tilly fait un résumé de la situation budgétaire actuelle du Club, des prévisions de revenus et de dépenses initiales pour 2021. Le recrutement potentiel d'un nouveau gérant est considéré ainsi qu'une période de transition de la gérance.

Résolution AGA154-12

« Que l'ensemble des tarifs « membres » soient augmentés de 3 %, et ce sans toutefois jamais dépasser les tarifs locataires équivalents en tenant compte du montant de la cotisation annuelle. »

Proposée par: Patrice Gauvin
Secondée par: Augustin Simard
Le vote est demandé

Pour : 7+2 : 9
Contre : 20 +5 : 25
Abstention : 0
Rejetée à la majorité

Résolution AGA154-13

« Que l'on adopte le budget d'opération 2021 tel que présenté. »

Proposée par: Patrice Gauvin
Secondée par: Martin Stoycheff
Adoptée à l'unanimité

12.5. Tarification pour l'utilisation du chalet et du site

M. Julien de Tilly informe l'assemblée que la tarification pour l'utilisation du chalet restera la même en 2021. La location de salle sera de toute façon interdite aussi longtemps que les rassemblements intérieurs ne seront pas à nouveau autorisés par le gouvernement.

12.6. Date d'acquittement des cotisations et autres charges annuelles

Résolution AGA154-14

« Que la date d'acquittement des cotisations et des autres charges annuelles soit fixée au 21 mai 2021. »

Proposée par: Patrice Gauvin
Secondée par: André Girard
Adoptée à l'unanimité

12.8. Nomination du vérificateur comptable pour l'exercice 2021

M. Julien de Tilly rappelle que le conseil d'administration fait actuellement affaire la firme APSV qui demeure de loin le meilleur soumissionnaire et suggère donc à l'assemblée d'en reconduire le mandat.

Résolution AGA154-15

« Que l'on reconduise le mandat de mission d'examen confié à la firme APSV comptables professionnels agréés inc. pour la vérification comptable de l'exercice financier 2021. »

Proposée par : Patrice Gauvin
Appuyée par : Jacques Lemaire
Adoptée à l'unanimité

13. Élection des nouveaux officiers

Résolution AGA154-16

« Que Julien de Tilly et Claude Desaulniers soient respectivement nommés président et secrétaire d'élection. »

Proposée par : Roch Francoeur
Appuyée par : Bryan Petterson
Adoptée à l'unanimité

M. Julien de Tilly (président d'élection) informe l'assemblée que 2 candidatures (MM. Martin Stoycheff et Jacques Lemaire) n'ont pas été retenues à cette étape à cause que ce sont des nouveaux membres et que ceux actuels ont préséance sur eux avant la tenue de l'AGA.

M. Julien de Tilly (président d'élection) informe l'assemblée que les administrateurs sortant de charge sont désormais retirés de leurs fonctions.

Vice-commodore : (mandat de 2 ans)

M. Julien de Tilly (président d'élection) informe l'assemblée qu'une seule candidature conforme a été reçue au poste de Vice-commodore : M. Patrice Gauvin.

M. Julien de Tilly (président d'élection) déclare M. Patrice Gauvin (membre) élu Vice-commodore par acclamation.

Trésorier : (mandat de 1 an)

M. Julien de Tilly (président d'élection) informe l'assemblée qu'une seule candidature conforme a été reçue au poste de Trésorier : M. André Gagné.

M. Julien de Tilly (président d'élection) déclare M. André Gagné (membre) élu Trésorier par acclamation.

Maître port : (mandat de 2 ans)

M. Julien de Tilly (président d'élection) informe l'assemblée qu'une seule candidature conforme a été reçue au poste de Maître de port : M. Benoit Goyer.

M. Julien de Tilly (président d'élection) déclare M. Benoit Goyer (membre) élu Maître de port par acclamation.

Directeur des communications : (mandat de 2 ans)

M. Julien de Tilly (président d'élection) informe l'assemblée que 2 candidatures conformes ont été reçues au poste de Directeur des communications :

M. Michel Signori et

M. Raymond Lavoie.

Michel Signori retire sa candidature au poste de directeur des communications

M. Julien de Tilly (président d'élection) déclare M. Raymond Lavoie (membre) élu Directeur des communications par acclamation.

Vérificateur # 1 : (mandat de 2 ans)

M. Julien de Tilly (président d'élection) informe l'assemblée qu'une seule candidature conforme a été reçue au poste de Vérificateur # 1 : M. Denis Grégoire.

M. Julien de Tilly (président d'élection) déclare M. Denis Grégoire (membre) élu Vérificateur # 1 par acclamation.

Postes en élection avec aucun candidat :

Directeur de l'entretien : (mandat de 1 an)

M. Julien de Tilly (président d'élection) informe l'assemblée qu'aucune candidature n'a été reçue au poste de directeur de l'entretien dans les délais prévus. M. de Tilly invite par conséquent l'assemblée à choisir un candidat parmi ses membres.

M. Bryan Petterson propose M. Éric Richard. Éric accepte la nomination

M. Roch Francoeur propose M. Luc Dupont. Luc Refuse.

M. Patrice Gauvin propose M. Martin Stoycheff. Martin refuse.

M. Julien de Tilly (président d'élection) déclare M. Éric Richard (membre) élu Directeur de l'entretien par acclamation.

Éric est élu par acclamation

Vérificateur # 2 : (mandat de 2 ans)

M. Julien de Tilly (président d'élection) informe l'assemblée qu'aucune candidature n'a été reçue au poste de Vérificateur # 2 dans les délais prévus. M. de Tilly invite par conséquent l'assemblée à choisir un candidat parmi ses membres.

M. Éric Richard propose M. Bryan Petterson. Bryan accepte la nomination.
M. Benoît Goyer propose M. Jacques Lemaire. Jacques refuse.

M. Julien de Tilly (président d'élection) déclare M. Bryan Petterson (membre) élu Directeur de l'entretien par acclamation.

Coordonnateur du comité des travaux communautaires # 1 : (mandat de 1 an)

M. Julien de Tilly (président d'élection) informe l'assemblée qu'aucune candidature n'a été reçue au poste de Coordonnateur du comité des travaux communautaires # 1 et # 2 dans les délais prévus. M. de Tilly invite par conséquent l'assemblée à choisir des candidats parmi ses membres.

M. Benoît Goyer propose M. Jacques Lemaire. Jacques accepte.
M. Claude Desaulniers propose M. Mauricio di Francesco. Mauricio accepte.
M. Benoît Goyer propose M. Martin Stoycheff. Martin accepte.

On passe au vote pour chacun des postes :

Coordonnateur du comité des travaux communautaires # 1
Mauricio di Francesco : 13+5 : 18
Jacques Lemaire : 6
Martin Stoycheff : 5

Coordonnateur du comité des travaux communautaires # 2
Jacques Lemaire : 18
Martin Stoycheff : 9

14. Installation des nouveaux officiers

M. Julien de Tilly félicite tous les nouveaux élus et fait prêter aux nouveaux dirigeants le serment d'office en vertu de l'article 11.06 des *Statuts et règlements*.

Les tâches du président d'élection et de secrétaire d'élection sont terminées.

15. Fermeture

Des félicitations sont prononcées pour les diverses personnes pour le déroulement respectueux de la réunion.

Le commodore clôture l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est déclarée levée à 16h50 par le commodore.

Le commodore,

Le secrétaire,
